

# La Lettre d'ANDELAT n° 2

Janvier 2009

## **Editorial**

#### La « LETTRE D'ANDELAT »

La première parution de la « Lettre d'Andelat » a reçu un accueil favorable auprès de la population de la commune et nous encourage à poursuivre cette initiative.

Nous allons donc nous efforcer à vous informer tout au long de cette année 2009 du mieux possible.

J'en profite à l'aube de cette nouvelle année pour vous présenter nos meilleurs  $v_{\alpha}ux$  pour la nouvelle année. Quelle vous apporte santé, bonheur et réussite.

Daniel MIRAL, Maire

## **Informations**

Le recensement de la population s'effectue sur la commune depuis le 15 janvier et se poursuivra jusqu'au 14 février 2009.

Ingrid TARRISSE, secrétaire de mairie est nommée agent coordonnateur et Chantal CHALMETON, agent recenseur.

### Arrêté du Maire

En date du 17 novembre 2008 : réglementation d'un dépôt d'ordures au village de Pagros, au lieu—dit « la Barreyre » où il est formellement interdit de déposer ou faire déposer des résidus, matériaux, gravats et autres déchets quelconques.

## Coordonnées et horaires d'ouverture de la Mairie

Ouverture au public les lundi, mardi et jeudi de 14 h à 17 h Tél. 04.71.60.04.08 — Fax : 04.71.60.47.75

Email: mairie-andelat@wanadoo.fr

Le maire et les adjoints se tiennent à disposition du public à la demande, sur rendez-vous.

#### Les travaux réalisés

### • Par des entreprises extérieures :

Pose d'un panneau rayonnant 2000W avec thermostat programmable dans la salle de classe du primaire

#### Petits travaux réalisés par les employés communaux :

Fossé au village du Vialard et nettoyage autour du four communal

Travaux d'entretien au cimetière

Travaux d'entretien sur les voies communales et chemins ruraux (coupes d'eau, bouchage des trous)

Remise en état d'une parcelle du sectionnaire du village de Pagros, suite à une occupation sauvage

Pose de panneaux de signalisation au passage à niveau des RIOUX

Taille des haies : mairie et cimetière

Fabrication artisanale de panneaux d'information

Pose de grilles de sécurité au village de BARRET

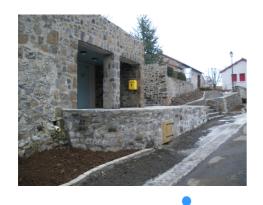
Pose des barrières de neige le long de la route de Pagros à Barret

Nettoyage du dépôt à l'arrière du garage communal

Déneigement, salage, gravillonnage les jours de neige

(un itinéraire avec horaires a été mis en place par la commission des travaux et les employés communaux)

## Opération « Cœur de village »



Les travaux sont dans la phase finale, l'ensemble des chaussées, des trottoirs, des parkings sont terminés.

Les travaux de plantation d'arbres et arbustes seront effectués autour du terrain de boules et dans le communal par les employés communaux en début d'année.

L'aménagement des abords de l'escalier d'honneur et des toilettes sera entrepris par l'entreprise MARQUET dés que le temps le permettra.

L'espace créé à l'ancien lieu du monument aux morts sera illuminé par l'entreprise Electrique dés réception des spots

Les travaux d'illumination du monument au morts doit recevoir l'aval du conseil municipal

Le premier trimestre 2009 devrait voir la fin des travaux des trois tranches décidées par le conseil municipal

## Renforcement du réseau d'eau de Montplain

L'entreprise BRUN de Sebeuge a repris et terminé les travaux de renforcement du réseau d'eau de Montplain qui avaient été débutés en 2008. Cette réfection permet d'alimenter, avec un diamètre de conduite beaucoup plus important, la zone commerciale de Montplain.

De juillet 2007 à fin juin 2008 : 12 574 m3 ont été consommés par les divers commerces et entreprises de cette zone.

## Décisions du Conseil Municipal

# Transformation du poste d'adjoint administratif 2e classe en poste d'adjoint administratif lère classe:

Dans sa séance du 21/11/2008, le Conseil Municipal a décidé la transformation du poste d'adjoint administratif 2ème classe en poste d'adjoint administratif 1ère classe, en raison de la réussite au concours pour ce nouveau grade de Mme TARRISSE, secrétaire de mairie.

## Recrutement d'une personne non titulaire pour assurer le poste de cantinière :

Dans sa séance du 21/11/2008, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'agent non titulaire pour assurer la cantine scolaire dont la commune prend la responsabilité au 1er janvier 2009.

## Cantine scolaire

Lors d'une réunion début octobre, l'Association des Parents d'Elèves a fait connaître leur souhait de ne pas poursuivre la gestion de la cantine scolaire à compter du 1er janvier 2009 pour des raisons de responsabilités et de charge de travail qu'elle représente. Pour répondre à cette demande, l'hypothèse du recrutement de la cantinière par la commune était une possibilité qui méritait une analyse réfléchie de la part des élus.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer un poste d'agent non titulaire. Parallèlement, il a décidé de prendre en charge la gestion de la cantine scolaire à compter du 1er janvier 2009.

Pour suivre ce nouveau service municipal, une commission a été mise en place.

Elle est constituée de trois élus : Françoise ROYER, Philippe COMBRE, Michèle COUVE;

Une première réunion organisée début janvier a permis aux élus de connaître le fonctionnement et l'organisation de travail de la cantinière.

Lucette MAZET est donc recrutée par la commune, en qualité d'adjoint technique, à raison de 70 heures par mois, depuis le 1er janvier 2009.

## Service d'accueil en cas de grève

En application de la loi du 20/08/2008, un service d'accueil des enfants scolarisés en maternelle et primaire est désormais mis en place à l'école d'ANDELAT en cas de grève des enseignants;

Chantal CHALMETON et Myriam SALAGNAC sont chargées d'assurer ce service à l'école de 9 h 15 à 16 h 15 dans les locaux de l'école primaire.

Les familles seront averties dès que la mairie a connaissance du nombre d'enseignants en grève.



## Précisions sur les taux des taxes

Le dernier trimestre de l'année est marqué par le règlement de nos impôts locaux : taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, taxe professionnelle. Un lourd tribut payé à la collectivité.

Lors du vote du budget, le conseil municipal d'ANDELAT avait annoncé une augmentation uniforme de vos impôts locaux de 1.5% et pourtant, vos avis d'imposition 2008 mentionnés une variation de 3.11% et 3.20%, dans la colonne commune, au lieu de 1.5%.

La différence constatée n'est pas de l'initiative de vos élus, c'est tout simplement l'état qui revalorise les valeurs locatives annuellement par la loi de finances en fonction d'indices macroéconomiques (taux de croissance, inflation, monnaie, etc).

En 2008, cette valorisation de l'état a été de fixée à 1.70 % de moyenne.

## **Informations diverses**

#### Quelques dates à retenir :

Le quine organisé par l'APE du RPI Andelat-Roffiac : **le dimanche 29 mars après-midi** à ANDELAT

L'ACCA prévoit d'organiser le repas des chasseurs un dimanche midi, courant avril, à la salle des fêtes

Samedi 25 avril en soirée, pièce de théâtre jouée par des parents d'élèves à la salle des fêtes de ROFFIAC (organisée par l'APE)

Le repas du CCAS : vendredi 1er mai

## Informations pratiques

Les habitants de la commune sont invités à inscrire leurs nom et prénom sur leur boîte aux lettres pour faciliter la distribution du courrier.

#### Assemblée Générale des Associations :

• *Le Comité des Fêtes, le 14/12/2008 :* 

Présidente : Dominique BOULARD

Le Site du Sailhant, le 19/12/2008 :

Président : Jean-Luc SAVOYE



Si l'hiver est chargé d'eau, L'été ne sera que plus beau.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*